

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 598**17 avril 2002****SOMMAIRE**

Achab Holding S.A., Luxembourg	28704	INBC Construct S.A., Luxembourg	28704
Anicet Alexandre S.A., Luxembourg	28691	Infodata, S.à r.l., Bereldange	28682
Apax Finance & Incentive, S.à r.l., Luxembourg	28669	Inschitzu Investment S.A., Luxembourg	28669
Argonne Investments S.A., Luxembourg	28691	Intercar, S.à r.l., Helfent/Bertrange	28703
Automation Engineering International Group S.A., Luxembourg	28680	InternationalCom S.A., Luxembourg	28675
Bay-Rum Immobilière S.A., Luxembourg	28659	Klar Investment International S.A., Luxembourg	28661
Beltxnea S.A., Luxembourg	28662	Kudelski Financial Services S.C.A., Luxembourg	28666
Benelux Centres Commerciaux S.A., Luxem- bourg	28694	Larigot Holding S.A., Luxembourg	28685
Blairmont S.A.H., Luxembourg	28663	LB Software S.A., Luxembourg	28692
Bric S.A., Luxembourg	28659	Lendit Borsbeek S.A., Luxembourg	28704
C.A.S.T. S.A., Luxembourg	28685	Lendit Sint-Kruis S.A., Luxembourg	28676
C.E.P. Européenne d'Investissement S.A., Luxem- bourg	28701	LHC S.A., Luxembourg	28677
Cargoveyor Systems Holdings S.A., Luxembourg	28694	Logos Invest S.A.H., Luxembourg	28661
Centower Investments, S.à r.l., Luxembourg	28670	Loubesimo S.A., Luxembourg	28665
Chéri Holding S.A., Luxembourg	28658	Loubesimo S.A., Luxembourg	28676
Chéri Holding S.A., Luxembourg	28660	Luradus Investments, S.à r.l., Luxembourg	28678
City Developments S.A.H., Luxembourg	28660	Meters S.A., Luxembourg	28701
Clairefontaine Finance, S.à r.l., Luxembourg	28662	Mobilshop S.A., Howald	28677
Crefina S.A., Luxembourg	28702	Nibaspa, S.à r.l., Luxembourg	28661
Dépannage Schaack, S.à r.l., Differdange	28683	Northeast Investments S.A., Luxembourg	28664
DFG Dutch Financial Group S.A., Luxembourg	28702	Pacelco Holding S.A., Luxembourg	28669
Dolin S.A., Luxembourg	28702	Palos S.A.H., Luxembourg	28658
Dotcom Invest S.A., Luxembourg	28659	Panase Holding S.A., Luxembourg	28663
Euclid Investments S.A.H., Luxembourg	28664	Par Investment S.A., Luxembourg	28676
Eurobat S.A.H., Luxembourg	28663	Proton Investment S.A., Luxembourg	28660
Fashion Kids, S.à r.l., Niederanven	28690	Purim S.A., Luxembourg	28660
Finb S.A., Luxembourg	28662	Red Star Line S.A., Luxembourg	28686
Formulainvestment Holding S.A., Luxembourg	28677	Revigor S.A., Luxembourg	28695
Garage et Carrosserie Schaack, S.à r.l., Differ- dange	28681	Romane S.A., Luxembourg	28684
Garage Norbert Bestgen S.A., Helfent/Bertrange	28704	Ruvo S.A., Soparfi, Luxembourg	28687
Genitec S.A., Helmdange	28685	Seraya S.A.H., Luxembourg	28665
Gios S.A., Luxembourg	28658	Skyguards S.A., Luxembourg	28689
Groupe Financier Luxembourgeois S.A., Luxem- bourg	28664	Société d'Organisation Touristique S.A., Luxem- bourg	28662
Henri Finance S.A., Luxembourg	28661	Taxcontrol International Holding S.A., Luxem- bourg	28675
Hercules European Participations, S.à r.l., Luxem- bourg	28703	Transcom Investments & Finance S.A., Luxem- bourg	28665
Hercules Investments, S.à r.l., Luxembourg	28703	Valstar S.A., Luxembourg	28689
Hercules Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28703	Velar Holding S.A., Luxembourg	28659
		Volefin S.A.H., Luxembourg	28663
		Weber & Leroy S.A., Luxembourg	28658
		Wide Manghy S.A., Luxembourg	28680

GIOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 79.841.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

GIOS S.A.

Signatures

Administrateurs

(02978/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

PALOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.088.

Statuts coordonnés, datés du 22 octobre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 15, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

PALOS S.A.

Signatures

Administrateurs

(02979/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

CHERI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.857.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

CHERI HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(02980/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

WEBER & LEROY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.168.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 décembre 2001

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société WEBER & LEROY S.A. tenue à Luxembourg, le 18 décembre 2001, que:

- Abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- Révocation du commissaire aux comptes et ce avec effet immédiat.
- Nomination de la société AUDITAS S.A., siégeant au 6, avenue Pescatore, L-2014 Luxembourg, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société et ce avec effet immédiat.
- Acceptation de la démission de Monsieur Christian Bühlmann, demeurant au 18, route d'Echternach, L-6114 Junglinster, de son poste d'administrateur.
- Nomination de Monsieur Colm Smith, demeurant au 19, rue des Bateliers, L-6713 Grevenmacher en tant que nouvel administrateur de la société et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 91, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03028/729/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

VELAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.444.

—
Le bilan au 31 mai 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

VELAR HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(02981/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

BRIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.475.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

BRIC S.A.

Signatures

Administrateurs

(02985/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

BAY-RUM IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.691.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

BAY-RUM IMMOBILIERE S.A.

Signatures

Administrateurs

(02986/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

DOTCOM INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.629.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 20 décembre 2001

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société DOTCOM INVEST S.A. tenue à Luxembourg, le 20 décembre 2001, que:

- Abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- Révocation du commissaire aux comptes et ce avec effet immédiat.
- Nomination de la société AUDITAS S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société et ce avec effet immédiat.
- Divers.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 91, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03030/729/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

CITY DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 16.117.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

CITY DEVELOPMENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

(02987/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

CHERI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.857.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

CHERI HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(02988/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

PROTON INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.438.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

PROTON INVESTMENT S.A.

Signatures

Administrateurs

(02989/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

PURIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.300.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 20 décembre 2001

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société PURIM S.A., tenue à Luxembourg, le 20 décembre 2001, que:

- Abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- Révocation du commissaire aux comptes et ce avec effet immédiat.
- Nomination de la société AUDITAS S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société et ce avec effet immédiat.
- Divers.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 91, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03031/729/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

LOGOS INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.006.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

LOGOS INVEST S.A.

Signatures

Administrateurs

(02990/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

KLAR INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.245.

—
Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

KLAR INVESTMENT INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(02991/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

NIBASPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.356.

—
Les statuts coordonnés au 5 novembre 2001 enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 15, case 8 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

NIBASPA, S.à r.l.

Signatures

Administrateurs

(02992/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

HENRI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.593.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 11 décembre 2001

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme HENRI FINANCE S.A., tenue à Luxembourg, le 11 décembre 2001, que:

- Abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Christian Bühlmann en tant qu'administrateur de la société et ce, avec effet immédiat.
- Décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière à l'administrateur sortant pour la période de son mandat.
- Décision a été prise de nommer Monsieur Colm Smith, demeurant à Grevenmacher, en tant que nouvel administrateur de la société et ce, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 78, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03032/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

SOCIETE D'ORGANISATION TOURISTIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.721.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

SOCIETE D'ORGANISATION TOURISTIQUE S.A.

Signatures

Administrateurs

(02993/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

FINB S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.050.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

FINB S.A.

Signatures

Administrateurs

(02994/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

BELTXNEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 77.297.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

(02995/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

CLAIREFONTAINE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.350.

—
Extrait de la résolution écrite de l'associé unique du 11 décembre 2001

En date du 11 décembre 2001, l'Associé Unique de CLAIREFONTAINE FINANCE, S.à r.l., a pris les résolutions suivantes:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Christian Bühlmann en tant que gérant de la société et ce, avec effet immédiat.
- Décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière au gérant sortant pour la période de son mandat.
- Décision a été prise de nommer Monsieur Michal Wittmann, demeurant à Waldbredimus, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la société et ce, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 78, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03033/729/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

BLAIRMONT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 24.725.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

BLAIRMONT S.A.

Signatures

Administrateurs

(02996/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

EUROBAT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 10.202.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

EUROBAT S.A.

Signatures

Administrateurs

(02997/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

VOLEFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.822.

—
Les statuts coordonnés du 23 novembre 2001, enregistrés à Luxembourg le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 15, case 8 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

VOLEFIN S.A.

Signatures

Administrateurs

(02998/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

PANASE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.279.

Extrait du procès-verbal de la Résolution écrite du Conseil d'Administration du 10 juillet 2001

Il résulte du procès-verbal de la Résolution écrite du Conseil d'Administration du 10 juillet 2001, de la société anonyme PANASE HOLDING S.A., que les décisions suivantes ont été prises:

- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Christian Bühlmann en tant qu'administrateur de la société et ce, avec effet immédiat,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière à l'administrateur sortant pour la période de son mandat,
- décision a été prise de nommer Monsieur Colm Smith, demeurant 19, rue des Bateliers, L-6713 Grevenmacher, en tant que nouvel administrateur de la société et ce, avec effet immédiat. La ratification de cette nomination sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 6 case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03036/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

EUCLID INVESTMENTS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 24.357.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

EUCLID INVESTMENTS

Signatures

Administrateurs

(02999/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

GROUPE FINANCIER LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.933.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 août 2001

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme GROUPE FINANCIER LUXEMBOURGEOIS S.A., tenue à Luxembourg, le 20 août 2001, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- les comptes annuels au 31 décembre 1999 ont été approuvés,
- les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été approuvés,
- la perte de l'exercice 1999 a été reportée à l'exercice suivant,
- la perte de l'exercice 2000 a été reportée à l'exercice suivant,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'Administration pour la période de leur mandat, et de renouveler leur mandat pour une période courant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière au Commissaire aux Comptes pour la période de son mandat, et de renouveler son mandat pour une période courant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 78, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03035/729/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

NOREAST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.291.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 décembre 2001

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société NOREAST INVESTMENTS S.A. tenue à Luxembourg, le 21 décembre 2001, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 1999,
- décision a été prise de reporter la perte de EUR 51,64 à l'exercice suivant,
- décision a été prise d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2000,
- décision a été prise de reporter la perte de EUR 11.315,24 à l'exercice suivant,
- décharge a été accordée aux administrateurs pour la durée de leur mandat et décision a été prise de renouveler leur mandat,
- décharge a été accordée au commissaire aux comptes pour la durée de leur mandat,
- ratification de la nomination de Michal Wittmann et Klaus Krumnau en tant qu'administrateurs de la société,
- décision a été prise de nommer AUDITAS S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 6, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03037/729/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

SERAYA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.549.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

SERAYA S.A.

Signatures

Administrateurs

(03014/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

TRANSCOM INVESTMENTS & FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.652.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 décembre 2001

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société TRANSCOM INVESTMENTS AND FINANCE S.A. tenue à Luxembourg, le 21 décembre 2001, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2000,
- décision a été prise de reporter la perte de EUR 115.745,36 à l'exercice suivant,
- décision a été prise de se prononcer en faveur de la poursuite de l'activité au 31 décembre 2000, malgré la perte de plus de la moitié du capital social et conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales,
- décharge a été accordée aux administrateurs pour la durée de leur mandat et décision a été prise de renouveler leur mandat,
- décharge a été accordée au commissaire aux comptes, pour la durée de son mandat,
- ratification de la nomination de Michal Wittmann et Klaus Krumnau en tant qu'administrateurs de la société,
- décision a été prise de nommer AUDITAS S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 6, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03038/729/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

LOUBESIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.406.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 10 décembre 2001

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société LOUBESIMO S.A. tenue à Luxembourg le 10 décembre que:

- Abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- Approbation du bilan au 31 juin 2001.
- Report du résultat à l'année sociale suivante.
- Décision de la poursuite de l'activité de la société.
- Conversion de la devise du capital en euro et adaptation des statuts en conséquence.
- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et décharge a été donnée au commissaire aux comptes pour la durée de son mandat.
- Approbation de la nomination de AUDITAS S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes.
- Divers.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 6, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03041/729/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

KUDELSKI FINANCIAL SERVICES S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

STATUTS

L'an deux mille un, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg

Ont comparu:

1. KUDELSKI SA, une société de droit Suisse, ayant son siège social à 22, route de Genève, Chesaux-sur-Lausanne, Canton de Vaud, enregistrée au Registre du Commerce du canton de Vaud sous le numéro féd CH-550-1001 447-9 ici représentée par M. Patrick Van Hees, juriste à Luxembourg, substitué à M. Jean-François Findling, en vertu d'une délégation donnée sous seing privé en date du 17 décembre 2001, M. Jean-François Findling agissant lui-même en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2. KUDELSKI Luxembourg, S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, ici représenté par M. Patrick Van Hees, prénommé, substitué à M. Stéphane Das, en vertu d'une délégation donnée sous seing privé en date du 17 décembre 2001, M. Stéphane Das agissant lui-même en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles prédites procurations après avoir été paraphées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les Statuts d'une Société en Commandite par Actions qu'ils vont constituer entre eux.

Titre I^{er}. Forme, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Forme. Il existe entre la société KUDELSKI Luxembourg, S.à r.l., ci-après le Gérant Commandité, et KUDELSKI SA, ci-après l'associé commanditaire et les personnes qui deviendront propriétaires d'Actions, une Société en Commandite par Actions sous la dénomination de KUDELSKI FINANCIAL SERVICES S.C.A., ci-après la Société.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Cependant la société est dissoute en cas d'adoption d'une résolution de dissolution par une assemblée générale des actionnaires délibérant conformément aux conditions de quorum et de majorité requise pour la modification des statuts. La Société n'est pas dissoute en cas de démission, dissolution, faillite ou insolvabilité du Gérant Commandité.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par voie d'achat, de souscription ainsi que l'émission, l'échange ou la cession par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de billets de certificats et autres valeurs mobilières de toute nature, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de ses participations et de son portefeuille d'actifs.

La Société peut emprunter sous toute forme et peut procéder à l'émission d'obligations qu'elles soient ou non convertibles ou échangeables contre des actions de la société ou des actions de toutes autres sociétés.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La Société peut participer à l'établissement de toutes entreprises financières ou commerciales dans laquelle elle a un intérêt et peut leur prêter toute assistance, de nature financière ou non, comme notamment l'octroi de prêts ou d'avances, de garanties à leur avantage ou toute autre forme d'assistance.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet dans les limites tracées par la loi du 13 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. L'endroit du siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg pourra être modifié par décision du Gérant Commandité.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, sont survenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. la déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans ces circonstances données.

Titre II. Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social souscrit émis et libéré de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en une (1) Action de Commandité détenue par le Gérant Commandité (ci-après Actions de Gérant Commandité), et six mille cent quatre-vingt-dix-neuf (6.199) Actions de Commanditaires détenues par les Actionnaires Commanditaires (ci-après Actions de commanditaires) et ayant une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune.

Les termes Action et Actions ou Actionnaire et Actionnaires dans ces Statuts englobent sauf disposition implicite ou explicite contraire, les Actions de Commanditaire et les Actions de Gérant Commandité et les propriétaires d'Actions de Commanditaire et d'Actions de Gérant Commandité.

La Société a un capital autorisé de quatre cent millions d'Euros (400.000.000.-EUR). Le Gérant Commandité est autorisé à procéder à une augmentation de capital dans les limites du montant total du capital autorisé périodiquement, en toute ou en partie pendant une période commençant le 17 décembre 2001 et expirant au cinquième anniversaire de cette date.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Le Gérant Commandité est autorisé à déterminer les conditions de souscription et à accepter les souscriptions.

Dans le cadre de cette autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 (ci-après la Loi), le Gérant Commandité est autorisé, à son entière discrétion, à renoncer en tout ou en partie, à limiter, ou à assortir de conditions tous droits de souscriptions privilégiés des actionnaires existants et à fixer le montant éventuel des primes d'émissions qui devra être payé par les souscripteurs.

Le gérant Commandité est autorisé à décider l'émission par la Société d'obligations qu'elles soient ou non convertibles aux termes et conditions fixés par le gérant commandité.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par le Gérant Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, le Gérant Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier l'Article 5 des statuts afin de constater l'augmentation intervenue et il est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 6. Actions. Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative.

Toutes les Actions émises seront inscrites au registre des actionnaires (le Registre), qui sera conservé au siège de la Société par le Gérant Commandité ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le Gérant Commandité et le Registre mentionnera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la catégorie d'Actions détenues par lui et le montant libéré pour chaque Action.

Tout transfert d'Actions s'opérera par une déclaration de transfert constatée par écrit, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes dûment habilitées à cet effet. Il est loisible à la Société d'inscrire tout transfert sur la base de documents probants établissant une cession ou une mutation.

Art. 7. Cession d'actions. Les Actions de Gérant Commandité ne sont cessibles que sur agrément des Actionnaires Commanditaires statuant à la majorité simple des Actionnaires présents et représentés.

Art. 8. Rachat d'actions. La société est autorisée à racheter ses propres actions dans les limites fixées par l'article 49.2. de la Loi.

Art. 9. Responsabilité des Actionnaires. Les propriétaires d'Actions de Gérant Commandité sont solidairement et indéfiniment responsable pour tous les engagements qui ne peuvent être couverts par les avoirs de la Société.

Les propriétaires d'Actions de Commanditaire ne sont responsables qu'à concurrence de leur apport au capital de la société.

Titre III. Assemblée des Actionnaires.

Art. 10. Date et Lieu des Assemblées. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1^{er} lundi du mois d'avril à 9.00 heures et pour la première fois en 2002.

Si ce jour est férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour suivant ouvrable.

D'autres assemblées des Actionnaires pourront être tenues aux lieux et date indiqués dans les avis de convocation.

Art. 11. Tenue des Assemblées. Toutes les assemblées générales seront présidées par un représentant légal du Gérant Commandité.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit soit par original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, les décisions à une assemblée d'Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants, étant entendu que toute décision ne sera valablement adoptée qu'avec l'accord du Gérant Commandité.

Toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société.

Le Gérant Commandité déterminera toutes autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour participer aux assemblées d'Actionnaires.

Art. 12. Avis de Convocation. Les convocations aux assemblées générales d'Actionnaires seront faites par le Gérant Commandité ou par le Conseil de Surveillance dans les formes prévues par la Loi.

Titre IV. Gérance

Art. 13. Le Gérant Commandité. La Société sera gérée par KUDELSKI LUXEMBOURG, S.à r.l., désignée dans les présents Statuts comme le Gérant Commandité.

Art. 14. Pouvoirs du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts au Conseil de Surveillance ou à l'assemblée générale des Actionnaires.

Le Gérant Commandité peut déléguer ses pouvoirs et conférer des mandats pour des affaires spécifiques à un ou plusieurs mandataires, sans toutefois être autorisé à déléguer de façon générale l'ensemble de ses pouvoirs de gestion.

Le Gérant Commandité représente la Société dans toutes les procédures de justice soit en demandant, soit en défendant. Les assignations et autres actes de procédure sont valablement émis au nom de la Société seule.

Art. 15. Signataire. La Société est engagée par la signature du Gérant Commandité ou la signature individuelle ou conjointe de tous mandataires auxquels le Gérant Commandité aura conféré un mandat.

Art. 16. Rémunération. Le Gérant Commandité ne reçoit aucune rémunération au titre de ses services de la part de la Société.

Titre V. Conseil de Surveillance, Année Comptable, Comptes

Art. 17. Conseil de Surveillance. Les affaires de la Société et sa situation financière y compris ses livres et ses comptes sont surveillées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, ci-après le Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale des Actionnaires pour une durée maximum de six ans qui sera renouvelable. Le Conseil de Surveillance délibère conformément aux règles régissant les assemblées délibérantes.

Chaque membre pourra prendre part aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit soit par original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant Commandité sur telles matières que le Gérant Commandité détermine et autorisera toute action qui, par application de la loi et des présents statuts pourra excéder les pouvoirs de l'Associé Commandité.

L'assemblée générale fixe la rémunération du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son Président ou par le Gérant Commandité.

Art. 18. Exercice Social, Comptes. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2001.

Titre VI. Dividendes et Liquidation

Art. 19. Affectation des Résultats. Il sera prélevé sur le bénéfice annuel net de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société fixé à l'article 5 des présents statuts tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Associé Commandité déterminera comment les bénéfices seront affectés et il décidera de payer des dividendes de temps à autre comme il estime, à sa discrétion, convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires devra approuver la décision de l'Associé Commandité de verser des dividendes ainsi que l'affectation des résultats qu'il propose.

L'Associé Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par le droit luxembourgeois.

Art. 20. Liquidation. La Société peut être volontairement dissoute par décision de l'assemblée des Actionnaires avec le consentement de l'Associé Commandité. La liquidation devra être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui fixera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. Droit applicable. Toutes les matières non réglées par les présents Statuts seront déterminées conformément à la législation luxembourgeoise.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et paiement

Les parties comparants ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'Actions ci-après:

1) KUDELSKI LUXEMBOURG, S.à r.l.	1	Action de Gérant Commandité
2) La société KUDELSKI S.A.	6.199	Actions d'Associé Commanditaire
Total:	7.000	Actions

La preuve du paiement de trente et un mille euros (31.000,- EUR) au capital a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coût Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la Société en raison de la constitution sont estimés à mille cinq cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du conseil de surveillance:
 - a) Monsieur Raphaël Charlier, réviseur d'entreprises, domicilié à 398 route d'Esch, L-1471, Luxembourg
 - b) Monsieur Christian Billon, réviseur d'entreprises, domicilié à 398 route d'Esch, L-1471, Luxembourg
 - c) Monsieur Marc Stilmant, réviseur d'entreprises, domicilié à 398 route d'Esch, L-1471, Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est fixé à 398 route d'Esch, L-1471, Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire comparant, il a signé avec le notaire la présente minute.
Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 14, case 3. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

J. Elvinger.

(03191/211/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

PACELCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 69.439.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 28 décembre 2001

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société PACELCO HOLDING S.A. tenue à Luxembourg, le 28 décembre 2001, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite;
- révocation du commissaire aux comptes et ce avec effet immédiat;
- décision d'accorder pleine et entière décharge au commissaire aux comptes sortant pour la période de son mandat;
- nomination de la société AUDITAS S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société et ce avec effet immédiat;
- divers.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 6, case 5.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03039/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

APAX FINANCE & INCENTIVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.778.

Extrait de la décision écrite de l'associé unique du 18 décembre 2001

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de APAX FINANCE & INCENTIVE, S.à r.l. que:

1. Il a été résolu d'accepter la démission de Messieurs Michal Wittmann, demeurant à Waldbredimus, et Klaus Krumnau, demeurant à Koerich, en tant que gérants de la société.
2. Il a été résolu de leur accorder décharge pleine et entière pour la période de leur mandat.
3. Il a été résolu de nommer Messieurs Stephan Wilcke, demeurant à Londres, Stephen Nathaniel Green, demeurant à Londres, et Richard Lewis Tudor, demeurant à Londres, en tant que nouveaux gérants de la société, chacun d'entre eux ayant pouvoir de signature seule.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 6, case 5.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03040/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

INSCHITZU INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 44.006.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(03060/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

CENTOWER INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII.

—
STATUTES

In the year two thousand one, on the twentieth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear(s):

Mr John Dercksen, administrateur de sociétés, demeurant à L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck, Centre Rosenstiel.

The founder is here represented by Mr Philippe Leclercq, expert-comptable, residing at Holzem, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following bylaws of a «société à responsabilité limitée» which they declared to incorporate.

Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «société à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

Art. 2. The Company's name is CENTOWER INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 17,500.- (seventeen thousand five hundred euros), represented by 175 (one hundred seventy-five) shares of EUR 100.- (one hundred euros) each.

Art. 9. Each share, either ordinary or preferred, confers an identical voting rights at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

No transfer of shares to a non-partner may take place without the agreement of the other partners and without having been first offered to them.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

However, in case of emergency or material difficulties, the holding of such meeting is not compulsory.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

In case of resolution amending the articles of association duly taken by circular way, the votes shall be counted and the result of the vote shall be drawn up by notarial minute, the whole by and at the request of the management or by any other duly authorised person delegated by the management.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or a partner upon agreement which are vested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners in accordance with article nine of the by-laws.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2002.

Subscription - Payment

All the shares representing the capital have been entirely subscribed by Mr John Dercksen, prenamed, and fully paid up through a contribution in kind consisting in 700 (seven hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, of FIDESSA (LUXEMBOURG) S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at Luxembourg, and a subscribed capital set at EUR 35,000.- (thirty-five thousand euros), that is to say 50% (fifty per cent) of its whole issued shares, this contribution being evaluated at least EUR 17,500.- (seventeen thousand five hundred euros).

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by a copy of a recent trade register extract of the concerned companies, their recent balance sheet and a declaration issued by the managers of each of them attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one hundred fifty thousand Luxembourg Francs.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as manager for an undetermined duration:

a) Mr John Dercksen, administrateur de sociétés, residing at L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck, Centre Rosenstiel.

b) Mrs Alessandra Liberto, administrateur de sociétés, residing at L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck, Centre Rosenstiel.

c) Mr Frank Bergman, administrateur de sociétés, residing at L-7268 Bereldange, 46, cité Aline Mayrisch.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of each manager.

2) The Company shall have its registered office at L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Monsieur John Dercksen, administrateur de sociétés, demeurant à L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck, Centre Rosenstiel.

Fondateur ici représenté par Monsieur Philippe Leclercq, expert-comptable, demeurant à Holzem, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La dénomination de la société sera CENTOWER INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute

autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts et à l'étranger moyennant l'unanimité des associés.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 17.500,- (dix-sept mille cinq cents euros), représenté par 175 (cent soixante-quinze) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Toutefois, en cas d'urgence ou de difficultés matérielles, la tenue de réunions n'est pas obligatoire.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés, représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées, à la majorité des associés votants, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en conformité avec l'article neuf des statuts.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2002.

Souscription - Libération

Les 175 (cent soixante-quinze) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Monsieur John Dercksen, prénommé, et ont été intégralement libérées par un apport réalisé en nature consistant en 700 (sept cents) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, de FIDESSA (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, et un capital souscrit de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros), c'est à dire 50% (cinquante pour cent) de la totalité de ses actions émises cet apport étant évalué à au moins dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500,-)

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce des sociétés concernées, leur bilan récent et une déclaration émise par les gérants de chacune d'entre elles attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur John Dercksen, administrateur de sociétés, demeurant à L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck, Centre Rosenstiel.

b) Madame Alessandra Liberato, administrateur de sociétés, demeurant à L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck, Centre Rosenstiel.

c) Monsieur Frank Bergman, administrateur de sociétés, demeurant à L-7268 Bereldange, 46, cité Aline Mayrisch. Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Leclercq, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 133S, fol. 16, case 7. – Reçu 7.059 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

J. Elvinger.

(03192/211/316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

InternationalCom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.297.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 19 décembre 2001

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme InternationalCom S.A. tenue à Luxembourg le 19 décembre 2001, que:

- Abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- Décision d'approuver les comptes pour l'année 2000 a été faite.
- Décision d'approuver le rapport du commissaire aux comptes.
- Décision a été prise de reporter le résultat de l'année 2000.
- Décision a été prise de mettre la société en liquidation.
- Décision a été prise de nommer la société INTERROUTE TELECOMMUNICATIONS UK LTD en tant que liquidateur.
- Décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs pour la période de leurs mandats.
- Décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière au commissaire aux comptes pour la période de son mandat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 6, case 5.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03042/729/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

TAXCONTROL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 67.078.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire, réunie à Luxembourg le 19 décembre 2001, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes en la personne de Monsieur Angelo Cogo et nomme en son remplacement la société STARNET S.A., avec siège social à 16 Viale Stefano Franscini, CH-6904 Lugano, Suisse à partir de l'exercice 2001. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

2. L'assemblée décide de nommer deux administrateurs supplémentaires, Madame Nicole Thommes et Madame Andrea Dany, toutes les deux domiciliées professionnellement à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg portant ainsi le nombre des administrateurs à cinq.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 24, case 12.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03046/693/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

LOUBESIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.406.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires du 10 décembre 2001*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société LOUBESIMO S.A. tenue à Luxembourg le 10 décembre que:

- Abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- Approbation du bilan au 30 juin 1999.
- Report du résultat à l'année sociale suivante.
- Approbation du bilan au 30 juin 2000.
- Report du résultat à l'année sociale suivante.
- Décharge a été donnée au conseil d'administration pour la durée de son mandat et renouvellement du mandat du conseil d'administration.
- Décharge a été donnée au commissaire aux comptes pour la durée de son mandat et renouvellement du mandat du conseil d'administration.
- Divers.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 6, case 5.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03044/729/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

PAR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.406.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires du 28 décembre 2001*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme PAR INVESTMENTS S.A. tenue à Luxembourg, le 28 décembre 2001, que:

- Abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- Approbation a été faite des comptes annuels au 31 décembre 1999.
- Les bénéfices au 31 décembre 1999 ont été reportés.
- Approbation a été faite des comptes annuels au 31 décembre 2000.
- Les bénéfices au 31 décembre 2000 ont été reportés.
- Décision de la conversion du capital en euro a été acceptée.
- Acceptation de la démission de Monsieur Christian Bühlmann en tant qu'administrateur de la société.
- Confirmation de la nomination de Monsieur Klaus Krumnau en tant que nouvel administrateur de la société.
- Acceptation de donner décharge au conseil d'administration pour la gestion de la société et accorder le renouvellement de son mandat.
- Acceptation de donner décharge au commissaire aux comptes et accorder le renouvellement de son mandat.
- Divers.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 6, case 5.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03045/729/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

LENDIT SINT-KRUIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 67.671.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(03063/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

FORMULAINVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 68.695.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 8 janvier 2002 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2001.

La société STARNET S.A., avec siège social à Viale Stefano Franscini 16, CH-6904 Lugano, Suisse a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice de l'an 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 24, case 12.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03048/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

LHC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 77.624.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 8 janvier 2002 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2001.

La société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 4, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice de l'an 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 24, case 12.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03049/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

MOBILSHOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 63.489.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à F-Yutz en date du 8 janvier 2001 que:

- Le siège social de la société a été transféré au bâtiment 11 au 4, rue des Joncs, L-1818 Howald.
- L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Jean-Michel Crauwels de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société et lui a accordé pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.
- A été nommé en son remplacement au poste d'administrateur, Monsieur Denis Eyermann, employé privé, demeurant à F-Hettange-Grande.

Le nouveau conseil d'administration se compose donc comme suit:

Monsieur Olivier Leg,

Madame Sarah Marino,

Monsieur Denis Eyermann.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil trois.

L'unique administrateur-délégué de la société est Monsieur Olivier Leg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 27, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03103/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

LURADUS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

STATUTS

L'an deux mille un, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

La société FLENTGE HOLDING B.V., ayant son siège social à Den Helder (Pays-Bas).

Fondateur ici représenté par Madame Anja Paulissen, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La dénomination de la société sera LURADUS INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts et à l'étranger moyennant l'unanimité des associés.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 15.000,- (quinze mille Euros), représenté par 150 (cent cinquante) parts sociales de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Toutefois, en cas d'urgence ou de difficultés matérielles, la tenue de réunions n'est pas obligatoire.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulée et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises, qu'à la majorité des associés, représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées, à la majorité des associés votant, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre 2001.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en conformité avec l'article neuf des statuts.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2001.

Souscription - Libération

Les 150 (cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par la société FLENTGE HOLDING B.V., ayant son siège social à Den Helder (Pays-Bas), prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 15.000,- (quinze mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature du gérant unique.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. Paulissen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 132S, fol. 97, case 3. – Reçu 6.051 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

J. Elvinger.

(03196/211/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

WIDE MANGHY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 72.954.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 8 janvier 2002 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2000.

La société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 4, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 24, case 12.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03050/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

AUTOMATION ENGINEERING INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 60.691.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 7 décembre 2001 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2001.

La société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 4, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 24, case 12.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03051/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

GARAGE ET CARROSSERIE SCHAACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1.- La société BILLIX HOLDING S.A., avec siège social à L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Christian Hess, comptable, demeurant à Schouweiler,
- 2.- La société CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Christian Hess, prénommé.

Lesquelles comparantes, ici représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de GARAGE ET CARROSSERIE SCHAACK, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Differdange, il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet:

- L'exploitation d'un garage avec atelier de réparation de voitures.
- Le commerce et la représentation de véhicules automoteurs et non-moteurs, de motocycles, de remorques et d'accessoires.
- La location de véhicules automobiles sans chauffeur.
- Le service de dépannage.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à ses co-associés.

Les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Faute d'user de ce droit de préférence pendant la période de dénonciation prenant fin le trente et un décembre de l'année en cours, la société sera mise en liquidation.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), divisé en vingt-cinq (25) parts sociales de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Aucun des associés ne pourra céder ses droits dans la société sans le consentement de ses co-associés. Entre associés toutefois les parts sont librement cessibles.

Art. 10. Chaque associé pourra verser des sommes en compte courant dans la caisse de la société. Ces sommes produiront un intérêt, dont les conditions seront déterminées par les associés.

Aucun des associés ne pourra effectuer le retrait de sommes sans en avoir donné un préavis de six mois à l'avance et par lettre recommandée à la société.

Art. 11. Chaque année au trente et un décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 12. Le décès de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers et légataires de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 13. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société BILLIX HOLDING S.A., prénommée, vingt-quatre parts sociales	24
2) La société CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG S.A., prénommée, une part sociale	1
Total: vingt-cinq parts sociales	25

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2002.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que les vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), formant le capital social, équivalent à un million huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit francs luxembourgeois (1.008.498,- LUF).

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) Monsieur Fernand Schaack, garagiste, demeurant à Differdange, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

2) La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

3) Le siège social est fixé à L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Hess, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 28 décembre 2001, vol. 423, fol. 72, case 8. – Reçu 10.085 francs.

Le Receveur ff. (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 janvier 2002.

A. Weber.

(03194/236/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

INFODATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 900.000,- LUF.

Siège social: Bereldange, 202, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 26.476.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(03061/504/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

DEPANNAGE SCHAACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1.- La société BILLIX HOLDING S.A., avec siège social à L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Christian Hess, comptable, demeurant à Schouweiler,
- 2.- La société CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Christian Hess, prénommé.

Lesquelles comparantes, ici représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de DEPANNAGE SCHAACK, S.à r.l.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Differdange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet:

- Le commerce et la location de véhicules automoteurs.
- Le service de dépannage et remorquage de véhicules automoteurs et non-moteurs.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à ses co-associés.

Les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder. Faute d'user de ce droit de préférence pendant la période de dénonciation prenant fin le trente et un décembre de l'année en cours, la société sera mise en liquidation.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), divisé en vingt-cinq (25) parts sociales de mille euros (1.000,- EUR) chacune.**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Aucun des associés ne pourra céder ses droits dans la société sans le consentement de ses co-associés. Entre associés toutefois les parts sont librement cessibles.**Art. 10.** Chaque associé pourra verser des sommes en compte courant dans la caisse de la société. Ces sommes produiront un intérêt, dont les conditions seront déterminées par les associés.

Aucun des associés ne pourra effectuer le retrait de sommes sans en avoir donné un préavis de six mois à l'avance et par lettre recommandée à la société.

Art. 11. Chaque année au trente et un décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 12. Le décès de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers et légataires de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 13. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société BILLIX HOLDING S.A., prénommée, vingt-quatre parts sociales	24
2) La société CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG S.A., prénommée, une part sociale	1
Total: vingt-cinq parts sociales	<u>25</u>

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2002.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que les vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), formant le capital social, équivalent à un million huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit francs luxembourgeois (1.008.498,- LUF).

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) Monsieur Marc Schaack, garagiste, demeurant à Differdange, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

2) La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

3) Le siège social est fixé à L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahnboesch.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Hess, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 28 décembre 2001, vol. 423, fol. 72, case 9. – Reçu 10.085 francs.

Le Receveur ff. (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 janvier 2002

A. Weber.

(03195/236/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

ROMANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.299.

Extrait des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2001

L'assemblée décide de changer la devise du capital social de francs luxembourgeois en euro avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001. Par conversion, le capital est fixé à EUR 30.986,69.

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«Le capital social est de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 30,986. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 80, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03071/690/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

C.A.S.T. S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 66.781.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 17 décembre 2001 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes en la personne de Monsieur Christophe Dermine et nomme en son remplacement la société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l. avec siège social à 4, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg à partir de l'exercice 2001. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

2. L'assemblée décide de nommer un administrateur supplémentaire, Madame Andrea Dany, domiciliée professionnellement à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg portant ainsi le nombre des administrateurs à quatre.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 24, case 12.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03052/693/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

LARIGOT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 84.760.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 3 janvier 2002 à 10.00 heures à Luxembourg a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Les actionnaires prennent acte de la démission de Mesdames Andrea Dany et Nicole Thommes de leurs fonctions d'administrateurs de la catégorie B de la société. Par vote spécial, décharge leur est donnée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Pour extrait conforme

M. Koeune

Administrateur de la société

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 24, case 12.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03053/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

GENITEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7360 Helmdange, 52, rue de Helmdange.
R. C. Luxembourg B 56.402.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 3 décembre 2001, que conformément à l'article 2 de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, il a été:

Décidé de convertir le capital social actuellement exprimé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000,- LUF) en trente et un mille (31.000,- EUR).

Décidé d'augmenter le capital social de treize euros, trente et un (13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros, soixante-neuf (30.986,69) à trente et un mille (31.000,- EUR) par incorporation des résultats reportés avec effet au 1^{er} janvier 2002.

Décidé d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social et d'émettre de nouveaux titres au porteur.

Décidé d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros, quatre-vingt (24,80) chacune.»

Pour inscription - réquisition - modification

Signature

Enregistré à Capellen, le 9 janvier 2002, vol. 138, fol. 16, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

(03087/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

RED STAR LINE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 42.598.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
tenue exceptionnellement le 5 novembre 2001 pour statuer
sur l'exercice social clos au 31 décembre 2000*

Art. 5. Capital social.

L'Assemblée Générale a décidé de convertir la devise d'expression du capital social actuellement fixé à 37.000.000,- LUF (trente-sept millions de francs luxembourgeois) pour l'exprimer dorénavant en euros. Par conséquent, le capital social est dorénavant fixé à 917.206,04 (neuf cent dix-sept mille deux cent six euros et quatre cents).

L'Assemblée Générale a ensuite décidé de supprimer la valeur nominale des actions.

Afin de mettre les statuts coordonnés au 9 janvier 1998 en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale a décidé de modifier le premier alinéa de l'article cinq pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 917.206,04 (neuf cent dix-sept mille deux cent six euros et quatre cents), divisé en 37.000 (trente-sept mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Art. 5. Capital autorisé.

L'Assemblée Générale a décidé de convertir la devise d'expression du capital autorisé actuellement fixé à 100.000.000,- LUF (cent millions francs luxembourgeois) pour l'exprimer dorénavant en euros. Par conséquent, le capital autorisé est dorénavant fixé à 2.478.935,25 (deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents).

Afin de mettre les statuts coordonnés au 9 janvier 1998 en concordance avec la résolution qui précède, l'Assemblée Générale a décidé de modifier le sixième alinéa de l'article cinq pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital autorisé de la société est fixé à la somme de 2.478.935,25 (deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents) par la création de 100.000 (cent mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Art. 9. L'Assemblée Générale, ayant converti en «euros» les montants exprimés en «francs luxembourgeois» à l'article 9 des statuts coordonnés au 9 janvier 1998, a modifié ledit article comme suit:

«La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur délégué, à l'exception de toutes transactions financières dépassant la somme de 6.197,34 (six mille cent quatre-vingt-dix-sept euros et trente-quatre cents) pour lesquelles l'accord écrit préalable de l'assemblée des actionnaires est requis. Pour tous les actes de transfert de propriété, vente achat, bail - location, prêt, constitution d'hypothèque, sans que cette énumération soit limitative, l'accord écrit préalable de l'assemblée des actionnaires est requis. Dans les deux cas ci-mentionnés, les énumérations ne sont pas exhaustives et pour chaque opération immobilière directe ou indirecte sans limitation de valeur et pour chaque opération financière dépassant la somme de 6.197,34 (six mille cent quatre-vingt-dix-sept euros et trente-quatre cents), l'accord écrit préalable de l'assemblée générale est requis, le tout sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire dans leurs fonctions d'administrateurs la société à responsabilité limitée A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., ci-après désignée, et Monsieur Jean Zeimet, ci-après qualifié.

Après avoir constaté et accepté la démission de ses fonctions d'administrateur présentée par Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, l'Assemblée Générale a décidé de nommer en remplacement avec effet immédiat Monsieur Eddy Patteet, ci-après qualifié.

Le Conseil d'Administration se présente désormais comme suit:

- Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau 16;
- Monsieur Eddy Patteet, conseiller fiscal, demeurant à L-2620 Luxembourg, 14, rue Joseph Tockert;
- A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2005.

Commissaire aux comptes

Après avoir constaté et accepté la démission de ses fonctions de Commissaire aux comptes présentée par la société anonyme FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., l'Assemblée Générale a décidé de nommer en remplacement avec effet immédiat la société anonyme A.T.T.C. CONTROL, S.A., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2005.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 97, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03218/813/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

RUVO S.A., Société Anonyme - Soparfi.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

2.- ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Toutes les deux ici représentées par Madame Anja Paulissen, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Le comparant sub. 1 agissant comme fondateur et le comparant sub. 2 agissant comme souscripteur de la Société.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée RUVO S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'as-

semblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 18 mai à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en conformité avec les dispositions légales et conditions reprises à l'article 72-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2002.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2.- ING TRUST (LUXEMBOPURG) S.A., une action	1
Total: trois mille cent actions.	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Herman J.J. Moors, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.
- 2.- Madame Anja Paulissen, employée privée, demeurant à Luxembourg.
- 3.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels en 2007.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels en 2007.

Quatrième résolution

L'adresse de la Société est fixée à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Paulissen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 132S, fol. 97, case 4. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

J. Elvinger.

(03200/211/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

SKYGUARDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.360.

Extrait des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2001

L'assemblée décide de changer la devise du capital social de francs luxembourgeois en euro avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001. Par conversion, le capital est fixé à EUR 1.048.899,48.

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«Le capital social est de un million quarante huit mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros quarante-huit cents (EUR 1.048.899,48) représenté par 33.850 actions d'une valeur nominale de EUR 30,986. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 80, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03072/690/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

VALSTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.005.

Extrait des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2001

L'assemblée décide de changer la devise du capital social de francs luxembourgeois en euro avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001. Par conversion, le capital est fixé à EUR 154.933,45.

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«Le capital social est de cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-trois euros quarante-cinq cents (EUR 154.933,45) représenté par 5.000 actions d'une valeur nominale de EUR 30,986. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 80, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03073/690/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

FASHION KIDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

STATUTS

L'an deux mille et un, le onze décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gaston Gardumi, commerçant, demeurant à L-5445 Schengen, 97, route du Vin.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 2. La société a pour objet le commerce, l'achat et la vente de vêtements pour enfants, sous-vêtements, accessoires et jouets.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet, ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

Art. 3. La société prend la dénomination de FASHION KIDS, S.à r.l..

Art. 4. Le siège social est établi à Niederanven.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique, qui aura tous pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, entièrement souscrites par Monsieur Gaston Gardumi, commerçant, demeurant à L-5445 Schengen, 97, route du Vin.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Art. 6. Les parts sociales peuvent être cédées par acte sous seing privé.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 8. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé, ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1 sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 14. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique ou, selon le cas par l'assemblée des associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, le mode de liquidation ainsi que la désignation éventuelle de liquidateurs seront fixés par le ou les associés.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée, s'appliquent.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2002.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trente mille francs luxembourgeois.

Résolutions prises par le constituant:

1) L'adresse de la société est fixée à L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

2) Est nommé gérant unique de la société Monsieur Gaston Gardumi prénommé.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Gardumi et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 20 décembre 2001, vol. 465, fol. 27, case 11.— Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 janvier 2002.

A. Lentz.

(03206/221/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

ANICET ALEXANDRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.796.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 2001

L'Assemblée décide de changer la devise du capital social de francs luxembourgeois en euro avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001. Par conversion, le capital est fixé à EUR 30.986,69.

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«Le capital social est de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 30,986. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 80, case 1. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03074/690/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

ARGONNE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 31.637.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2001

L'Assemblée décide de changer la devise du capital social de francs luxembourgeois en euro avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001. Par conversion, le capital est fixé à EUR 30.986,69.

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«Le capital social est de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 30,986. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 80, case 1. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03075/690/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

LB SOFTWARE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- MULTI VENTURES I FUND N.V., ayant son siège social à Willemstad, Curacao (Antilles néerlandaises).

2.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Toutes les deux ici représentées par Monsieur Michele Canepa, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Le comparant sub 1 agissant comme fondateur et le comparant sub 2 agissant comme souscripteur de la Société.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée LB SOFTWARE S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros), représenté par 350 (trois cent cinquante) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'as-

semblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 11 mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en conformité avec les dispositions légales et conditions reprises à l'article 72-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2001.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- MULTI VENTURES I FUND N.V., trois cent quarante-neuf actions	349
2.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., une action	1
Total: trois cent cinquante actions	350

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui de commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Herman J.J. Moors, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.
- 2.- Monsieur Michelle Canepa, juriste, demeurant à Luxembourg.
- 3.- Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- 4.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels en 2007.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels en 2007.

Quatrième résolution

L'adresse de la Société est fixée à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Canepa, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 132S, fol. 97, case 2. – Reçu 14.119 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

J. Elvinger.

(03205/211/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

BENELUX CENTRES COMMERCIAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 32.531.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 2001

L'Assemblée décide de changer la devise du capital social de francs luxembourgeois en euro avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001. Par conversion, le capital est fixé à EUR 416.461,12.

L'Assemblée décide d'augmenter le capital de EUR 38,88 pour le porter de son montant actuel de EUR 416.461,12 à EUR 416.500,- et d'adapter sa valeur nominale des actions.

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«Le capital social est de quatre cent seize mille cinq cents euros (EUR 416.500,-), représenté par 16.800 actions d'une valeur nominale de EUR 24,79. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 80, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03076/690/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

CARGOVEYOR SYSTEMS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 31.643.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2001

L'Assemblée décide de changer la devise du capital social de francs luxembourgeois en euro avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001. Par conversion, le capital est fixé à EUR 30.986,69.

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«Le capital social est de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 30,986. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 80, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03077/690/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

REVIGOR, Société Anonyme.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

STATUTES

In the year two thousand one, on the twenty-first of December.

Before Us, M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. FIDCORP LIMITED, having its registered office in Watergardens 6, Suite 24, Gibraltar, duly represented by Mr Guy Hornick, maître en sciences économiques, residing in Bertrange, by virtue of a proxy dated December 13, 2001.
2. Mr John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, residing in Contern, duly represented by Mr Philippe Ponsard, ingénieur commercial, residing in Messancy, by virtue of a proxy dated December 13, 2001.
3. Mr Guy Hornick, maître en sciences économiques, residing in Bertrange, acting in his own name.

The prenamed proxies, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the notary executing remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organise among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of REVIGOR.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at USD 500,000.- (five hundred thousand United States Dollars), divided into 5.000 (five thousand) shares with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorised capital is fixed at USD 10,000,000.- (ten million United States Dollars) to be divided into 100,000 (one hundred thousand) shares with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

The authorised and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on December 20th, 2006, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the

company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorised capital, within the limits of the authorised capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof. A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Friday of the month of June, at 16.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty per cent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2001.

The first annual general meeting shall be held in 2002.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

<i>Subscriber</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Amount subscribed to and paid-up in USD</i>
1) FIDCORP LIMITED	4,998	499,800.- USD
2) John Seil	1	100.- USD
3) Guy Hornick	1	100.- USD
Total:	5,000	500,000.- USD

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of USD 500,000.- (five hundred thousand United States Dollars) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two hundred thirty thousand Luxembourg Francs.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at December 31, 2001:

a. Mr Guy Hornick, maître en sciences économiques, residing in Bertrange,

b. Mr John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, residing in Contern,

c. Mr Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, residing in Mamer.

Mr Guy Hornick has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at December 31, 2001:

AUDIEX S.A., société anonyme, having its registered office in Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located at Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Watergardens 6, Suite 24, Gibraltar, ici représenté par Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Bertrange, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 13 décembre 2001.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, ici représenté par monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant à Messancy, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 13 décembre 2001.

3. Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Bertrange, agissant en nom personnel.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de REVIGOR.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à USD 500.000,- (cinq cent mille dollars américains), représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars américains) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de USD 10.000.000,- (dix millions de dollars américains) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 20 décembre 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2001. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2002.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant souscrit et libéré</i>
1. FIDCORP LIMITED	4.998	499.800,- USD
2. John Seil.	1	100,- USD
3. Guy Hornick.....	1	100,- USD
Totaux:	5.000	500.000,- USD

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de USD 500.000,- (cinq cent mille dollars américains) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux cent trente mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- 1) Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Bertrange.
- 2) Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.
- 3) Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Guy Hornick aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2001: AUDIEX S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Hornick, P. Ponsard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 133S, fol. 18, case 8. – Reçu 225.539 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

J. Elvinger

(03203/211/381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

C.E.P. EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.720.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 octobre 2001

L'Assemblée décide de changer la devise du capital social de francs luxembourgeois en euro avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001. Par conversion, le capital est fixé à EUR 30.986,69.

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«Le capital social est de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 30,986. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 80, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03078/690/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

METERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.918.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 novembre 2001

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une durée d'une année.

L'Assemblée décide de changer la devise du capital social de francs luxembourgeois en euro avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000. Par conversion, le capital est fixé à EUR 49.578,70.

L'Assemblée décide d'augmenter le capital de EUR 21,30 pour le porter de son montant actuel de EUR 49.578,70 à EUR 49.600,- et d'adapter sa valeur nominale.

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«Le capital social est de quarante-neuf mille six cents euros (EUR 49.600,-), représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 39,60. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 80, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03089/690/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

DFG DUTCH FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.721.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 octobre 2001

L'Assemblée décide de changer la devise du capital social de francs luxembourgeois en euro avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001. Par conversion, le capital est fixé à EUR 30.986,69.

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«Le capital social est de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 30,986. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 80, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03079/690/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

DOLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.120.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2001

L'Assemblée décide de changer la devise du capital social de francs luxembourgeois en euro avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001. Par conversion, le capital est fixé à EUR 30.986,69.

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«Le capital social est de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 30,986. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 80, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03080/690/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

CREFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 5.112.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 22 novembre 2001**Commissaire aux Comptes*

Ayant constaté la démission de ses fonctions de commissaire aux comptes présentée le 2 octobre 2001 avec effet immédiat par la société FIN-CONTROLE S.A., les actionnaires ont procédé à la nomination avec effet immédiat de la société A.T.T.C. CONTROL S.A., 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en son remplacement. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Conversion de la monnaie d'expression du capital

L'Assemblée Générale décide, conformément à la loi du 10 décembre 1998, de convertir la monnaie d'expression du capital social actuel de LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois) en 247.893,52 Euro (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euro et cinquante-deux centimes) et d'incorporer 106,48 Euro (cent six euro et quarante-huit centimes) provenant des bénéfices reportés, au capital social de manière à porter ce dernier à 248.000,- Euro (deux cent quarante-huit mille EUR).

L'assemblée décide ensuite de supprimer la valeur nominale des actions et de modifier l'article 5 al.1 des statuts comme suit:

Art. al.1. Le capital social est fixé à deux cent quarante-huit mille Euros (248.000,- EUR), divisé en dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration

Joannes Tobback / Joseph Tobback

Administrateur, Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 97, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03217/813/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

HERCULES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000.000,-.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.703.

L'associé unique de HERCULES LUXEMBOURG, S.à r.l., a accepté en date du 13 décembre 2001 la démission de Monsieur Willy Sels de son poste de gérant avec effet au 31 décembre 2001.

L'associé unique de HERCULES LUXEMBOURG, S.à r.l., a décidé en date du 13 décembre 2001 la nomination de Monsieur Yves Barthels, demeurant à Luxembourg, 6, rue Principale, L-9839 Einsenbach, à un poste de gérant avec effet au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 30, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03081/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

INTERCAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 500.000,- LUF.**Siège social: Helfent/Bertrange, 8A, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 24.136.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(03062/504/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

HERCULES INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000.000,-.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.558.

L'associé unique de HERCULES INVESTMENTS, S.à r.l., a accepté en date du 13 décembre 2001 la démission de Monsieur Willy Sels de son poste de gérant avec effet au 31 décembre 2001.

L'associé unique de HERCULES INVESTMENTS, S.à r.l., a décidé en date du 13 décembre 2001 la nomination de Monsieur Yves Barthels, demeurant à Luxembourg, 6, rue Principale, L-9839 Einsenbach, à un poste de gérant avec effet au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 30, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03082/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

HERCULES EUROPEAN PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000.000,-.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.704.

L'associé unique de HERCULES EUROPEAN PARTICIPATIONS, S.à r.l., a accepté en date du 13 décembre 2001 la démission de Monsieur Willy Sels de son poste de gérant avec effet au 31 décembre 2001.

L'associé unique de HERCULES EUROPEAN PARTICIPATIONS, S.à r.l., a décidé en date du 13 décembre 2001 la nomination de Monsieur Yves Barthels, demeurant à Luxembourg, 6, rue Principale, L-9839 Einsenbach, à un poste de gérant avec effet au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 30, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03083/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

LENDIT BORSBEEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 69.122.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 janvier 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(03064/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

INBC CONSTRUCT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 75.036.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 janvier 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(03065/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

ACHAB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 17.244.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 janvier 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(03066/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

GARAGE NORBERT BESTGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Helfent/Bertrange, 8A, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 11.080.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 janvier 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(03067/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.
